

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 17 JUIN 2011**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 juin 2011, à 18h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraisse, maire.

Étaient présents : Jean-Luc Fraisse, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon, Bruno Christophe.

Étaient absents : Jean-Paul Brustel, Marcel Meyssonier et Nadine Tallobre, qui avaient respectivement donné pouvoir à Patricia Payet, Jean-Luc Fraisse et Gilbert Meyssonier, ainsi qu'Éric Jacob.

Secrétaire de séance : Patricia Payet a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 - Désignations diverses :

Élections sénatoriales 2011 : vote pour la désignation des délégués sénatoriaux :

M. le Maire rappelle aux conseillers le déroulement de la procédure de l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement.

Élection des délégués titulaires :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 14 ; bulletins blancs ou nuls : 1 ; suffrages exprimés : 13 ; majorité absolue : 7.

Ont obtenu :

Fraisse Jean-Luc : 13 voix ; Meyssonier Gilbert : 13 voix ; Puech Roland : 13 voix

Fraisse Jean-Luc, Meyssonier Gilbert et Puech Roland ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Élection des délégués suppléants :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 14 ; bulletins blancs ou nuls : 1 ; suffrages exprimés : 13 ; majorité absolue : 7.

Ont obtenu :

Valentin Michèle : 13 voix ; Charrat Stéphane : 13. Voix ; Brustel Jean-Paul : 13 voix.

Valentin Michèle, Charrat Stéphane et Brustel Jean-Paul ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Tirage au sort des jurés d'assises :

Après tirage au sort, sont désignés MM. Martin Bernard, Sahuc Philippe et Mme Cieply Martine, épouse Margerit.

2 - Délibérations :

Aménagement de trois chemins dans le secteur de Besses-Chaduzias :

Stéphane Charrat, vice-président de la commission Voirie, expose au conseil qu'il y a lieu d'aménager trois chemins pour faciliter la circulation des engins agricoles. Il s'agit du chemin de la Croix de Besses, de celui reliant Chaduzias à la Clède et du chemin de la Clède en direction du pont de Boissière. Sur les quatre entreprises soumissionnaires, l'entreprise Charrat David, de Menteyres, est la moins-disante avec une offre de 18 389€ HT, soit 21 993.24€ TTC.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité, de confier l'aménagement des trois chemins à l'entreprise Charrat David de Menteyres.

Tennis-club - participation à l'entretien des courts :

M. le Maire expose au conseil que le Tennis-club a souhaité assurer la maintenance des courts de tennis par un démaillage et un réagrèage à base de résine. Ces travaux ont été réalisés au printemps avec l'accord de la commune, par l'entreprise Tennis maintenance de Chantemerle-les-Blès (Drôme). Comme il s'y était engagé, le Tennis-club propose de participer aux travaux pour un montant de 200€ sur un total de 1 241.44€ TTC. D'un commun accord avec les dirigeants du Tennis club, il a été décidé que l'association verserait une participation pour ces travaux de 200€ à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité, la participation du Tennis club.

Par ailleurs, M. le Maire informe le conseil que, compte tenu de leur âge des courts (25 ans), il faudra envisager, d'ici 2 ou 3 ans, une réfection plus complète des courts.

CCPA : précision de la compétence « développement économique » :

M. le Maire expose au conseil que le conseil communautaire a, par délibération du 18 avril 2011, décidé de préciser la compétence « *développement économique* » par l'ajout du volet : « *soutien des activités commerciales en menant des opérations collectives de modernisation de l'artisanat et des commerces* ». Il

précise que ces opérations ont pour but de favoriser la mise en œuvre d'actions visant à maintenir et développer les activités commerciales et artisanales, de conforter le dynamisme du tissu économique des territoires ruraux constitués par les entreprises commerciales et artisanales. Elles permettent d'accompagner financièrement la stratégie des commerçants et artisans grâce au soutien de l'État (fonds FISAC), de l'Union européenne (FEADER-Leader), du Conseil général et du Conseil régional. Elles permettent également la mise en place d'actions de promotion et de communication portées par les associations de commerçants et d'artisans du secteur.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, la précision apportée à la compétence « développement économique » de la communauté de communes.

Déclarations d'intention d'aliéner :

Le conseil décide de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les immeubles cadastrés :

- B-762 sis 27 rue Porte de Monsieur ;
- B-2516 et B-1933 (1/5^{ème}) sis Le Pré du Mié

Transport ferroviaire : modification sur la ligne Clermont Ferrand/Paris :

M. le Maire porte à la connaissance du conseil de la lettre de M. le Président de Région par laquelle celui-ci invite le conseil à se prononcer contre le transfert définitif des départs et arrivées des trains de la ligne Clermont-Ferrand-Paris en gare de Paris-Bercy, en lieu et place de la Gare de Lyon.

Considérant que ce transfert représente une réelle régression en termes de services aux usagers, le conseil municipal d'Allègre se prononce, à l'unanimité, contre le projet de transfert en gare de Paris-Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne Clermont-Ferrand-Paris et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris-gare de Lyon.

3 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Bail de location : M. le Maire informe le conseil qu'il a signé un bail de location pour l'appartement gauche de l'école avec effet au 1^{er} juillet 2011 et moyennant un loyer mensuel de 364€, chauffage compris.

4 - Information sur l'activité de la CCPA :

SIG : le SIG a été livré ; il revient désormais à chaque commune de le compléter en rajoutant ses plans propres (PLU, réseaux, boisement, etc.) en superposition des plans du cadastre.

Halte-garderie : la commission Petite enfance s'est réunie le 16 juin à la Communauté de communes pour envisager le devenir de la halte-garderie d'Allègre en baisse constante de fréquentation depuis la rentrée de septembre 2010. La commission a proposé de la transformer en micro-crèche avec des jours et heures d'ouverture équivalents à ceux d'une crèche. Auparavant, une consultation des habitants du canton d'Allègre, élargie aux communes de Félines, Sembadel, St-Pal-de-Senouïre et La Chaise-Dieu sera organisée pour s'assurer que la micro-crèche est bien le mode d'accueil le mieux adapté.

5 - Information de la municipalité :

Parc Livradois-Forez : Gilbert Caroff-Duflos rend compte des résultats de l'élection des nouveaux représentants du Parc ; Tony Bernard a été réélu au poste de président ; Gilbert-Caroff-Duflos siège au comité syndical et au bureau. Il précise que la nouvelle charte du Parc devrait obtenir son agrément fin 2012.

Avancement des travaux de la mairie : le calendrier de réalisation est respecté, la fin des travaux est toujours prévue pour la fin du mois d'octobre 2011. L'entreprise Ampilhac est en train de réaliser les structures de la cage d'ascenseur et l'entreprise de menuiserie devrait commencer à poser les fenêtres début juillet.

Pigeons : une action de dépigeonnisation sera programmée dans le courant de l'automne 2011 pour assainir les lieux envahis par les volatiles.

Séance levée à 20h15.